



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0475

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0475**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 est la première à couvrir l'ensemble des compétences de la Métropole de Lyon, collectivité de plein exercice créée le 1^{er} janvier 2015.

A ce titre, s'il s'inscrit dans la continuité des plans d'investissements mis en œuvre par la Communauté urbaine de Lyon, avec la priorité donnée au développement économique, à l'aménagement urbain et à la production de logements, ce document planifie également des actions fortes dans des champs comme l'éducation, l'accompagnement social ou la culture.

Avec cette programmation, qui représente une part significative des investissements publics qui seront réalisés sur le territoire dans les cinq ans à venir, c'est donc un véritable projet de territoire pour 2020 qui est proposé, avec trois objectifs ambitieux :

1) Maintenir le cap du développement, en permettant à l'agglomération lyonnaise de tenir son rang dans le concert des métropoles européennes, à travers un soutien résolu au développement économique, aux grands projets urbains, ainsi qu'aux actions de rayonnement culturel et sportif ;

2) Assurer l'équilibre social du territoire, en instaurant la mixité sociale dans tous les quartiers et à toutes les échelles, en accompagnant les plus vulnérables (personnes en parcours d'insertion, personnes âgées et handicapées), en remettant l'ascenseur social en marche, grâce à des politiques éducatives adaptées ;

3) Améliorer la qualité de vie en ville, à travers la production de logements de qualité, l'amélioration de la fluidité des déplacements, la montée en gamme des espaces publics ou encore le développement de la place de la nature en ville.

Ces défis devront être relevés dans un contexte financier contraint.

La capacité financière de la nouvelle collectivité a été calculée sur la base d'éléments prospectifs étudiant l'évolution possible des ressources et charges de la collectivité au regard du cadre réglementaire existant, notamment en matière de dotations, de fiscalité, dans le domaine social ou en fonction du contexte économique.

Au vu de ces éléments, la capacité financière métropolitaine pour le mandat est estimée à 3 226 M€ tous budgets.

Elle intègre une augmentation des recettes fiscales, notamment grâce à une progression des bases d'imposition, estimée à + 2,5 % par an pour la taxe sur le foncier bâti, à + 2,2 % par an pour la taxe d'habitation et à + 2,2 % par an pour la cotisation foncière des entreprises.

Un accroissement des produits de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et de droits de mutation à titre onéreux est également envisagé à hauteur d'1 % par an sur le mandat.

Les dotations versées par l'État connaissent une tendance inverse. Un gel des compensations de la suppression de la taxe professionnelle s'ajouterait ainsi à une diminution des dotations liées à la participation de la Métropole de Lyon au redressement des comptes publics. Parallèlement, la collectivité voit augmenter ses

prélèvements au titre de la péréquation. Ainsi, le manque à gagner global depuis 2014 atteindra près d'1 milliard d'euros d'ici 2020.

Sur la seule période métropolitaine 2015-2020, le manque à gagner est évalué à près de 970 M€, dont 900 M€ de baisse de dotations.

Cette diminution des recettes de fonctionnement, si elle n'est pas compensée par une réduction des charges, entraîne une aggravation de l'effet ciseau qui obère, à terme, les capacités d'action de la Métropole en matière d'investissement.

C'est la raison pour laquelle, le calcul de la capacité financière intègre la mise en œuvre de mesures visant à préserver les marges de manœuvre de la collectivité.

Ainsi, un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement a été fixé à 125 M€ d'ici 2020, soit en moyenne 25 M€ par an par un cadrage annuel volontariste.

Parallèlement, une grande vigilance sera apportée quant au pilotage de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et au suivi des réalisations afin de garantir l'équilibre entre les politiques publiques et les territoires.

Ces éléments de cadrage visent à conserver une capacité de désendettement inférieure à huit années en 2020 et un service de la dette inférieur à 20 % (soit une annuité de dette inférieure à 20 % des recettes réelles de fonctionnement).

Cette évaluation prospective de la capacité d'investissement sera recalculée chaque année en tenant compte de la situation économique, des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.

L'estimation globale de la PPI est portée à 3 520 M€ de dépenses sur l'ensemble des budgets de la Métropole. Parallèlement, l'estimation des recettes d'investissement s'établit à 350 M€.

Elle se décompose en 3 grandes catégories : les projets de niveaux d'agglomération (1 236 M€ tous budgets), les opérations récurrentes des politiques publiques destinées à la maintenance des équipements métropolitains et à la gestion patrimoniale (1 022 M€) et les projets territorialisés qui permettent le développement, dans les Communes, de projets d'aménagement pour l'essentiel (1 262 M€).

Les opérations retenues dans le cadre de la PPI 2015-2020 ont été regroupées en 6 domaines représentatifs des compétences de la Métropole (en crédits de paiements 2015-2020) :

- développement économique/emploi/culture-sport-éducation :	623,7 M€
- solidarité et habitat :	580,5 M€
- environnement :	534,8 M€
- voirie/déplacements/mobilité/modes doux :	1 000,5 M€
- aménagements et centralités :	513,5 M€
- patrimoine et moyens :	266,9 M€

Etant précisé que certaines politiques publiques mobilisent aussi des crédits de fonctionnement.

D'un point de vue comptable, ces projets sont regroupés par autorisations de programme globales. Chaque année, le Conseil de la Métropole se prononcera sur le montant qu'il affecte à ces autorisations de programme globales. Il délibérera, ensuite, sur des autorisations de programme individualisées qui financeront, tout au long de l'année, les différents projets au fur et à mesure de leur avancement.

Chacun des six axes se décline comme suit :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - CULTURE - SPORT - EDUCATION 623,7 M€

Cet axe porte l'ambition d'une Métropole capable d'anticiper et de s'adapter aux grandes évolutions économiques, sociétales, environnementales et de proposer un modèle de développement adapté au contexte mondial transformé, en réponse à des modes de vie et à des usages très évolutifs.

Il porte aussi l'ambition de construire une ville intelligente et des écosystèmes de croissance fondés sur l'innovation et l'économie de la connaissance, susceptibles d'apporter de la confiance aux entreprises, aux salariés, de même qu'aux habitants du territoire, et de construire une attractivité plus que jamais plurielle.

Dans cette perspective, en **matière de développement économique et international (310 M€)**, la priorité en matière d'investissement sera donnée aux 3 orientations stratégiques suivantes :

- transformer l'excellence universitaire en valeur économique pour le territoire, à travers un engagement fort sur 16 projets d'enseignement supérieur et de recherche du Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, situés sur notre territoire, et la poursuite de l'investissement sur les campus de l'agglomération dans le cadre du schéma de développement universitaire (SDU) ;

- conforter le leadership européen de la Métropole lyonnaise sur ses filières d'excellence (bio-santé, cleantechs, industries créatives et numériques), à travers le soutien à l'innovation dans les entreprises (projets des pôles de compétitivité, plateformes d'innovation), le développement du Biodistrict de Gerland ou encore la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ;

- accompagner la création et la croissance des entreprises sur l'ensemble du territoire métropolitain, à travers la création de trois pôles entrepreneuriaux au cœur des bassins d'activité et d'emploi de l'agglomération et l'engagement d'un nouveau programme de requalification des zones d'activité qui structurent notre offre d'accueil des entreprises sur les Communes.

En matière **d'éducation (270 M€)**, la Métropole de Lyon a la responsabilité de la construction, de l'extension, des travaux et de l'équipement des collèges. A travers la programmation de deux constructions nouvelles et d'un programme important de rénovations (restructurations totales ou partielles, extensions), il s'agira de répondre aux défis posés par le développement de l'agglomération et d'accueillir les collégiens de la Métropole dans un cadre de qualité et adapté aux évolutions pédagogiques. Ces investissements seront complétés d'opérations récurrentes relatives aux travaux et aux équipements nécessaires à l'entretien et au développement du patrimoine existant (77 établissements publics qui maillent l'ensemble du territoire).

En matière de **culture (17,2 M€)**, la priorité en matière d'investissement sera donnée à l'accompagnement du projet culturel métropolitain, notamment à travers le schéma de lecture publique et les enseignements artistiques. Ces investissements seront complétés d'opérations nécessaires à l'entretien et au développement du Musée gallo-romain de Fourvière, d'une part, et aux Archives métropolitaines, d'autre part.

En matière de **sport (1,7 M€)**, les investissements proposés permettront de répondre aux obligations d'entretien du patrimoine métropolitain.

Enfin, il s'agira de promouvoir **l'innovation numérique (24,8 M€)** à travers les investissements nécessaires au déploiement du très haut débit et au développement de nouveaux usages et services numériques pour la population comme pour l'attractivité du territoire, complétés d'un effort spécifique sur le numérique éducatif, à destination des collégiens métropolitains.

SOLIDARITE ET HABITAT	580,5 M€
<i>Dont POLITIQUE DE L'HABITAT</i>	<i>444,7 M€</i>
<i>Parc public</i>	<i>395,7 M€</i>

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, la Métropole de Lyon a pour objectif le maintien d'un niveau élevé de production de logements locatifs sociaux (4 000/an). La production locative sociale est indissociable de la production privée et garantit un haut niveau de production global de 8 000 à 9 000 logements par an en cohérence avec les objectifs du programme local de l'habitat (PLH) et du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Elle permet de poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre sociale et de soutenir l'emploi : 1 logement financé génère 1,8 emploi dans le secteur du bâtiment - travaux publics (BTP).

Pour conduire cette politique ambitieuse de production locative sociale, la Métropole mobilise sa politique foncière (préemption en vue de cession ou montages en baux emphytéotiques), afin de développer la mixité, d'accroître la part de logement social dans les secteurs urbains en déficit et de contribuer au rééquilibrage territorial du logement social.

Parc privé

19 M€

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, la Métropole de Lyon soutient les interventions dans le parc privé, afin de poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne et l'habitat dégradé, d'intervenir dans les copropriétés fragiles et dégradées des années 1960/1970, de développer la maîtrise des loyers dans une partie du parc ancien.

La Métropole de Lyon souhaite également contribuer au développement d'une offre abordable économiquement en matière d'accession à la propriété en neuf, véritable vecteur de mixité sociale et de développement des parcours résidentiels pour les ménages modestes et intermédiaires.

Rénovation énergétique du parc de logements

30 M€

Dans le parc privé, le lancement de la plateforme éco-rénovation permettra d'intensifier les opérations de rénovation énergétique des propriétaires et copropriétaires.

Dont POLITIQUE DE LA VILLE

130,5 M€

En complément de son intervention pour le développement d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux, la Métropole de Lyon intervient également dans le financement des démolitions et de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain afin de retrouver de la mixité et de permettre des parcours résidentiels variés. Ces financements, sur le bâti, sont accompagnés par une politique d'aide aux travaux de résidentialisation menés par les bailleurs sociaux afin de valoriser le parc de logements.

Dont POLITIQUE PERSONNES AGEES

5,3 M€

Au titre de la politique publique à destination des personnes âgées, la Métropole de Lyon a pour mission de garantir un accueil de qualité en établissements.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) entreprennent des travaux de réhabilitation, de reconstruction, de mise en sécurité, rendus nécessaires par la vétusté du bâti. Lorsqu'ils sont habilités à l'aide sociale (et ont, par conséquent, leur tarif hébergement fixé par la Métropole), le financement doit être formalisé par un plan pluriannuel d'investissement soumis réglementairement à l'approbation de la Métropole de Lyon.

Dans le cadre du dépôt de leur plan d'investissement, les EHPAD peuvent solliciter une aide à l'investissement, dispositif initialement mis en place par délibération du Conseil général du Rhône. La politique d'aide à l'investissement des EHPAD permet de faciliter le financement de l'opération, mais aussi de diminuer son impact sur le tarif hébergement payé par le résident, ou par la Métropole pour les bénéficiaires de l'aide sociale. La maîtrise de l'évolution tarifaire des EHPAD, tout en garantissant des conditions de prise en charge du résident de qualité, est un enjeu majeur, tant pour garantir l'accessibilité de l'offre aux usagers qu'au vu des contraintes financières de la collectivité.

Ce dispositif d'aide à l'investissement doit néanmoins être rénové pour une plus grande efficacité. Une réflexion est en cours pour proposer un dispositif basé sur de nouveaux critères d'attribution de l'aide.

ENVIRONNEMENT

534,8 M€

L'enjeu de **santé-environnement (22,5 M€)** consiste à considérer l'enjeu de santé publique d'abord comme un enjeu de prévention. On a longtemps considéré la santé comme l'état contraire à la maladie. Nous souhaitons développer l'état de bien-être pour que chaque citoyen de la Métropole puisse, à la fois, bien vivre dans son territoire et transmettre à ses enfants un meilleur contrôle sur sa propre santé.

Nous interviendrons par les leviers que sont la qualité de l'air, des sols, de l'eau potable, mais aussi l'environnement sonore, la lutte contre les risques naturels et technologiques ou encore l'incitation à l'activité physique dans les aménagements d'espaces publics, ou à une alimentation saine par la promotion d'une agriculture de proximité et de qualité.

La politique de la transition énergétique (5 M€) s'appuie sur le Plan climat de la collectivité et sur une compétence élargie de la Métropole en matière de réseaux de chaleur, de distribution d'électricité et de gaz. L'élaboration d'un schéma directeur de l'énergie sera l'occasion de consolider une vision stratégique de la transition énergétique appliquée à notre territoire. Le renouvellement des contrats de gestion des réseaux de chaleur de Lyon-Villeurbanne-Bron, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Givors, mais aussi des concessions d'électricité et de gaz de Lyon, seront autant d'opportunités pour mettre en œuvre la nouvelle politique énergétique de la Métropole.

La politique du cycle de l'eau (421,5 M€) vise à traiter, à la fois, l'enjeu de l'eau potable, le service public de l'assainissement et de la maîtrise des eaux pluviales, mais aussi la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Ce mandat permettra d'affirmer pleinement le rôle d'autorité organisatrice de l'eau potable qui visera à pérenniser la ressource principale en eau de Crépieux-Charmy tout en diversifiant les captages possibles, en optimisant et renouvelant le patrimoine (réseaux et ouvrages) et en accompagnant les projets urbains en matière de réseaux d'eau. En matière d'assainissement, la PPI doit permettre d'optimiser et garantir la performance des systèmes d'assainissement et de réhabiliter les réseaux et stations prioritairement identifiés.

La politique du cycle des déchets (65,8 M€) passe d'abord par la prévention des déchets dans une logique circulaire d'économie de la fonctionnalité (recyclage, ré-emploi, etc.). La valorisation énergétique des déchets complète ces dispositifs et permet d'établir un lien actif avec la politique de développement des réseaux de chaleur sur notre agglomération. Les investissements de ce mandat porteront, en particulier, sur la maintenance de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Gerland et la poursuite du développement des déchèteries et recycleries-ressourceries, sans oublier les investissements liés à la politique de collecte des déchets mais aussi de nettoyage.

Enfin, la préservation et la promotion de notre trame verte (20 M€) constituera un objectif stratégique visant à protéger les 45 % de surface non bâtie de notre territoire, par la compétence nouvelle de la Métropole en matière de politique agricole et d'espaces naturels sensibles, tout en continuant de s'appuyer sur nos dispositifs de préservation de la biodiversité et de développement de la nature en ville (végétalisation par le PLU-H, développement des jardins partagés, des projets nature, etc.). La trame verte s'appuiera, notamment, sur le développement de parcs linéaires reprenant les grands corridors biologiques de l'Est et de l'Ouest de l'agglomération.

VOIRIE - DEPLACEMENTS - MOBILITE - MODES DOUX**1 000,5 M€**

Les déplacements des biens et des personnes sont au cœur du fait urbain. L'espace public de voirie est le support commun de tous ces flux. Pouvoir se déplacer, pour des motifs professionnels, de loisir, etc. et garantir l'approvisionnement des activités économiques, est essentiel à la vie de la cité, à son attractivité, à sa dynamique économique et son développement (logement, emploi, services, éducation, culture, etc.).

En terme d'actions, l'optimisation de l'existant est un impératif : à travers le maintien du niveau de service, **338 M€ seront consacrés aux opérations récurrentes d'entretien, maintenance et gestion des réseaux structurants** adaptés aux modes de transports qui les empruntent (rénovation du tunnel sous Fourvière, contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon -BPNL-, etc.), les enjeux de partage de l'espace public en faveur des modes doux, ou le développement d'outils plus innovants et performants de gestion et d'exploitation des réseaux (investissements pour le PC Criter, pour le Pass urbain, etc.). Cette vision à 2020 est complétée par une nécessaire anticipation du développement de grandes infrastructures, aussi bien routières que ferroviaires, à travers des études et de premiers investissements améliorant l'accessibilité du territoire et les pôles d'intermodalité : première phase de désaturation du Nœud ferroviaire lyonnais (NFL) inscrite au Contrat de plan Etat-Région (CPER), rénovation des pôles d'échanges de Lyon-Part-Dieu et Lyon-Perrache dont la saturation devient problématique, suite du projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) pour le développement de l'intermodalité autour de certaines gares de l'agglomération, nouvelle tranche du boulevard urbain Est (BUE), poursuite des études pour le grand contournement de Lyon et pour l'Anneau des sciences qui lui est conditionné, etc. Un budget de **303 M€ permettra de développer tous ces projets d'agglomération.**

La Métropole accélérera le développement des modes actifs (piétons et cyclistes), aussi bien en proximité qu'en intégrant les réseaux majeurs de type Viarhona ou Anneau bleu, et elle continuera d'accompagner les différents opérateurs de transports (transports urbains, transports inter-urbain, fluvial, etc.) pour étoffer l'offre multimodale à l'échelle de l'agglomération.

Elle encadrera, enfin, les initiatives privées susceptibles de favoriser de nouveaux services à la mobilité et renforcera ses propres services, notamment dans la continuité de Vélo'v.

Par sa participation au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Métropole contribue au développement du réseau de transport en commun de l'agglomération, notamment le prolongement du métro B vers les Hôpitaux sud, la mise en site propre du trolley C3 et le tramway dit A7 en prolongement de T1 vers les Hôpitaux est. Ce mandat sera aussi marqué par des investissements importants du SYTRAL dans le renouvellement et la modernisation de son matériel roulant (tramway et métro notamment).

Enfin, **359,5 M€ seront consacrés à des projets territorialisés dans les Communes pour requalifier et sécuriser les espaces publics de voirie, en permettant d'accompagner la politique de déplacements pour tous et le développement de la Métropole.**

AMENAGEMENTS ET CENTRALITES

513,5 M€

La Métropole de Lyon conduit une politique d'aménagement et de renforcement des centralités ambitieuse, concrétisant l'ensemble des politiques publiques par un investissement significatif et une grande diversité de montages opérationnels.

La poursuite des **grands projets urbains (217,8 M€)** permettra de renforcer l'attractivité de l'agglomération en développant une nouvelle offre tertiaire et de logements offrant des parcours résidentiels variés. Le développement du Carré de Soie, de Gerland, de la Confluence, de la Part Dieu, constitue un des éléments essentiels de la stratégie métropolitaine.

Les **programmes de renouvellement urbain (38,6 M€)** sont un des leviers majeurs pour la transformation des quartiers issus de la nouvelle géographie prioritaire. Il s'agit de renouveler en profondeur l'organisation de ces quartiers, d'améliorer leur desserte, d'y créer des espaces publics de qualité, de renforcer les commerces et les services de proximité en complément des actions menées dans le cadre de la politique de l'habitat. Des interventions sur les espaces publics et sur la transformation du cadre bâti seront poursuivies et engagées dans certains quartiers inscrits au Contrat de Ville d'agglomération.

Les projets d'aménagement permettent aussi de développer une **offre d'accueil économique (12 M€)** avec deux grandes logiques de programmation : une offre tertiaire qui contribue à l'attractivité de l'agglomération et permet une mixité fonctionnelle au sein des projets urbains, ainsi que la création de nouveaux sites d'accueil d'activités dédiés au renforcement de l'économie productive et du socle industriel de la Métropole.

Les quartiers et Communes constituent des identités fortes à valoriser qui permettent la réduction des inégalités au sein du territoire. Le **renforcement des centralités (117,2 M€)**, au travers d'opérations portant sur les espaces publics et sur la valorisation des centres bourgs, seront autant d'atouts pour construire une Métropole équilibrée et attractive. Au travers de ces projets, il s'agit également de développer une nouvelle offre d'habitat, dans le respect des principes de mixité introduits dans le futur plan local d'urbanisme et de l'habitat. Ces opérations s'inscrivent toutes dans un souci de limiter l'étalement urbain tout en assurant une réelle qualité d'usage et de vie aux habitants.

Ces projets seront rendus possibles grâce à une politique active de **réserves foncières (127,9 M€)**, afin de capter les fonciers, au service des projets d'aménagement, le plus en amont possible.

PATRIMOINE ET MOYENS

266,9 M€

En matière de gestion de patrimoine, la Métropole de Lyon se doit d'assurer les opérations de construction et de grosse maintenance de son patrimoine, afin de répondre aux enjeux de développement de l'agglomération. Le contexte est, aujourd'hui, renforcé par l'intégration au 1er janvier 2015 des biens issus du Conseil général du Rhône sur le périmètre de l'agglomération.

Ce patrimoine immobilier en lien avec ces nouvelles compétences dans le domaine du social, de la culture, de l'éducation ou relevant du domaine économique, vient compléter un domaine issu de la Communauté urbaine de Lyon et principalement dévolu au fonctionnement des services urbains, de l'hôtel de Métropole ou du Centre d'échanges de Lyon-Perrache.

Sur ce mandat, les principales opérations visent l'adaptation de ce patrimoine aux besoins des services de la Métropole, aux réponses attendues par les usagers, dans le domaine des services attendus (déchèteries, PEM Lyon-Perrache, accessibilité des établissements recevant du public), mais aussi pour la culture (Musée gallo-romain, Centre de conservation des collections) ou le social (poursuite des réhabilitations de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille -IDEF-).

Dans le cadre des biens en délégation de services publics, des opérations concerneront le Centre des congrès de Lyon et des extensions des cimetières de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe "**Rénovation énergétique du parc de logements**" de l'exposé des motifs, il convient d'ajouter, avant le paragraphe commençant par "Dans le parc privé [...], le paragraphe suivant :

"Le volet habitat du plan climat fixe un objectif de réhabilitations de 160 000 logements en 10 ans à un niveau très performant (bâtiments de basse consommation - BBC "Rénovation"), dont 40 000 dans le parc social." ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - le cadrage financier de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 à 3 520 M€.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.